

Paris, le comité exécutif, 13 novembre 2013

Incontestablement, l'usage de drogues a un impact sur le territoire en matière d'économies souterraines, de santé publique, d'occupation de l'espace public. Par là même, l'usage de drogues participe au sentiment d'insécurité ressenti par nos concitoyens. Aussi, le maire est le premier interlocuteur des habitants quant à cette demande de sécurité. La réponse ne peut être que globale, en intégrant la prévention, le soin, la réduction des risques et la répression.

Le FFSU considère que les substances psychoactives sont inhérentes à nos sociétés. C'est pourquoi nous estimons qu'exiger une société sans drogues est illusoire, qu'il faut en prendre acte et faire en sorte d'en limiter les effets nocifs pour les personnes, les familles et le public. Toute démarche doit être fondée sur des faits et leur analyse, et particulièrement à la lumière des résultats de l'évaluation scientifique ordonnée par la Commission européenne.

L'ensemble des travaux du Forum a conduit à affirmer que les questions de sécurité et de santé publiques ne doivent pas être perçues comme contradictoires en la matière, mais bien fortement liées l'une et l'autre. Ceci est exprimé dans le Manifeste de Saragosse (2006), la Déclaration de Vienne (2010), la Déclaration de Prague (2010) et la résolution issue du Programme Democracy Cities and Drugs II (2011) ainsi que dans le Manifeste d'Aubervilliers et de St Denis.

Les élus du Comité exécutif souhaitent apporter leur avis sur l'installation future de salles de consommation supervisée. Si la politique publique doit viser la diminution de la consommation de drogues, elle doit aussi veiller à ce que la consommation produise le moins de dommages possibles, pour les usagers et pour autrui. Le projet de salle de consommation supervisée (ou à moindre risque) est un lieu où les usagers de drogue peuvent consommer des produits psychoactifs sous supervision médicale. Ce dispositif peut être considéré comme une réponse concrète aux problèmes identifiés sur un territoire, notamment les scènes ouvertes de consommation de drogues sur l'espace public.

S'appuyant sur les positions du FFSU et de l'EFUS, deux objectifs prioritaires indissociables sont ainsi visés :

? En faveur de la santé publique, en faisant en sorte que les usagers aillent mieux, en proposant une prise en charge sanitaire, conduire vers le soin et le sevrage (substitution), et en permettant la réinscription des usagers dans des dispositifs sociaux ;

? En faveur de la tranquillité publique, en réduisant les scènes ouvertes de drogues, les nuisances, les intrusions dans les halls et les caves, les seringues abandonnées ainsi que la délinquance pouvant être liée à l'usage de drogues, et en pacifiant l'espace public et les relations entre habitants et usagers.

L'expérimentation de salles de consommation supervisée ne peut s'envisager que dans le cadre d'un processus encadré et d'une politique globale qui coordonne et prévoit l'accès aux soins, l'insertion sociale, la réduction des risques et la réduction des dommages pour des usagers de drogues lourdement inscrits dans la dépendance et la précarité. Cette démarche doit également prévoir un diagnostic préalable, l'avis de l'Agence Régionale de Santé, une évaluation précise des objectifs fixés et un accompagnement territorial. L'ensemble des acteurs (institutions sanitaires, policières, judiciaires, représentants de l'Etat, acteurs associatifs) et les habitants doivent être associés. Cette démarche de concertation a notamment été conduite à Paris et à Marseille.

Les salles de consommation supervisée font partie de ces réponses pragmatiques qui ont vocation à apporter une solution équilibrée entre santé et sécurité publiques. Les élus du Comité exécutif souhaiteraient un débat politique dépassionné sur les conséquences

attendues dans les domaines sanitaire, de la cohésion sociale et de la tranquillité publique et qu'il prenne en compte les expériences positives menées à l'étranger, les analyses du coût / bénéfices.

En conséquence de quoi, les élus du Comité exécutif sont favorables à l'expérimentation de salle de consommation supervisée.

